

Chronique communale

Cela s'est passé en 1914 : Les bons communaux.

Depuis le mois d'août, tout le Nord est occupé par les allemands. Rapidement tous les rouages de l'économie sont bloqués, la monnaie ne circule plus.

Les communes, pour assurer leur fonctionnement sont autorisées à utiliser des billets communaux. Ces billets communaux ont été émis pour pallier à la pénurie de monnaie particulièrement utile pour les échanges au quotidien. (Exemple de bon Communal).

Par autorisation, les communes qui le souhaitent ont pu émettre du papier monnaie, tout à fait légalement. Ces émissions ont été très encadrées. A la fin de la guerre ces bons communaux ont été repris et échangés contre de la monnaie officielle.



Pour assurer son fonctionnement, le conseil municipal demande une première émission de 20.000 francs en participant à l'émission plus globale projetée par les communes de Le Quesnoy, Landrecies et Bavay. Le conseil s'engage à rembourser en espèces le montant de cette somme à partir du quatrième mois qui suivra la signature du traité de paix.